

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**
12 avenue Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne
paris-est.archi.fr
Ministère de la Culture
Membre fondateur
de l'Université Gustave Eiffel

Appel à candidatures

Fiche de renseignements

Winterschool
du 5 au 9 février 2024

**Date limite de dépôt des
candidatures**
lundi 13 novembre 2023
à 23h59

**Modalités de dépôt des
candidatures**
Renseigner le PDF
Signer l'autorisation de droit à
l'image
Enregistrer le PDF selon le selon
la nomenclature demandée :
WS_Nomdumandataire.pdf
puis l'envoyer à
**inbal.bismuthhaddad@paris-
est.archi.fr**

Tout dossier incomplet ou ne
remplissant pas les conditions et
nomenclatures seront éliminées.

Équipe

Encadrant 1 mandataire

Nom :

Prénom :

Titre ou fonction :
.....
.....

Nom de la structure / agence / entreprise :
.....
.....

Coordonnées

Tél portable :

Email :

Réseaux sociaux

Instagram

LinkedIn

Biographie en français – max 500 caractères
.....
.....
.....

Biographie en anglais – max 500 caractères
.....
.....
.....

Encadrant 2 (facultatif)

Nom :

Prénom :

Titre ou fonction :
.....
.....

Nom de la structure / agence / entreprise :
.....
.....

Tél portable : ...

Email :

Réseaux sociaux

Instagram

LinkedIn

Biographie en français – max 500 caractères

.....
.....
.....

Biographie en anglais – max 500 caractères

.....
.....
.....

Encadrant 3 (facultatif)

Nom :

Prénom :

Titre ou fonction :
.....
.....

Nom de la structure / agence / entreprise :
.....
.....

Tél portable : ...

Email :

Réseaux sociaux

Instagram

LinkedIn

Biographie en français – max 500 caractères

.....
.....
.....

Biographie en anglais – max 500 caractères

.....
.....
.....

Sujet

Titre

.....

Descriptif du sujet abordé en français – max 800 caractères
Privilégier les phrases courtes, affirmatives et concrètes.

.....
.....
.....
.....

Descriptif du sujet abordé en anglais – max 800 caractères

.....
.....
.....
.....

Images

Vous pouvez joindre une sélection de 1 à 3 visuels de communication pour illustrer votre proposition.

Les visuels doivent impérativement être libres de droits et de qualité HD.

Les visuels de 5MB max chacun sont à transmettre par mail ou via un lien wetransfer accompagnés de leurs légendes et crédits.

Les fichiers jpeg doivent être renommés selon la nomenclature suivante :

WS-Nomdumandataire-01

WS-Nomdumandataire-02

WS-Nomdumandataire-03

Légendes et crédits obligatoires :

WS-Nomdumandataire-01 :

.....
.....

WS-Nomdumandataire-02 :

.....
.....

WS-Nomdumandataire-03 :

.....
.....

Fonctionnement

Décrire ici le type de productions, de rendus, les principes d'exposition, les lieux investis durant la semaine et les moyens matériels.

.....

Budget prévisionnel

Le montant alloué par étudiant est de 50 à 85 euros + 5 euros réservés au recyclage et valorisation. Le budget comprend l'achat de matériaux, les impressions, les invitations de conférenciers, les visites. Les dépenses doivent faire l'objet d'un accord préalable de l'ordonnateur. Se référer aux règles budgétaires détaillées sur [le site internet de l'école](#).

.....
.....
.....
.....
.....

Cession de droits d'auteur

L'exercice fera l'objet de prises de vues et d'une captation vidéo qui seront diffusées sur le site, les réseaux et la chaîne youtube de l'école.

La cession de droits d'auteur et exploitation en annexe doit être retournée signée.

Important

En répondant à cet appel à candidatures, l'équipe représentée par son mandataire s'engage à :

- nommer l'établissement correctement et en toutes lettres dans toutes ses communications et sur les supports print et digitaux des productions de son groupe : École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est
- taguer @eavtparisest sur Instagram et École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est sur LinkedIn
- **alimenter le site Travaux étudiants en envoyant les éléments au plus tard le 16 février 2024**
- utiliser le logo officiel de l'établissement, disponible sur demande auprès du service communication ou en téléchargement.
- respecter le règlement intérieur et les règles de vie en cohérence la Charte pour l'égalité et contre les discriminations de l'établissement.

Tout dossier incomplet ou ne remplissant pas les conditions et nomenclatures seront éliminés.

Cession de droits d'auteur et exploitation

Je soussigné(e), (nom).....
(prénom)

Auteur ou autrice de l'intervention du
déclare autoriser l'École d'architecture à faire les exploitations suivantes de ma conférence :

1- CAPTATION & MONTAGE de la conférence enregistrée : OUI / NON

2- REPRODUCTION à fin d'archivage **dans le fonds documentaire** de l'École OUI / NON

3- CONSULTATION

- **autorisation de la consultation sur place à l'école ou en streaming** OUI / NON

- **autorisation de projection publique** OUI / NON

4- DIFFUSION

- **pour tout public** OUI / NON

sur une plateforme d'hébergement vidéo (ex : Youtube, Vimeo ...) après validation par
l'auteur notamment en vue d'un partage sur le site, les réseaux de l'école et ArchiRès.

**Si oui « pour tout public », il n'est pas nécessaire de compléter les mentions suivantes,
plus restrictives.**

- **pour les usagers du réseau ArchiRès** OUI / NON

En Vidéo à la demande via ArchiRès (catalogue commun des bibliothèques d'architecture et
de paysage) pour les 20 ENSA + ses institutions partenaires.

- **pour les usagers de toutes les ENSA** OUI / NON

En Vidéo à la demande via ArchiRès pour les 20 ENSA uniquement

- **pour les usagers de l'école d'architecture organisatrice** OUI / NON

En Vidéo à la demande via ArchiRès (accès restreint à l'ENSA de Paris-Est)

6 - TRANSCRIPTION écrite de la conférence OUI / NON

Utile dans l'outil de recherche dynamique lié au lecteur de Vidéo à la demande pour trouver
directement un passage / ou à fin d'insertion dans des dossiers de presse, brochure, journaux
internes et autres utilisations non commerciales d'information et de communication
organisées par les écoles nationales supérieures d'architecture.

**Ces exploitations seront non commerciales, c'est-à-dire qu'elles seront exclusivement
réalisées dans un but pédagogique, culturel et scientifique. Elles n'auront pas vocation à
générer de bénéfices.**

DURÉE DE LA CESSION

Cette autorisation est consentie à titre gratuit et non exclusif pour la durée légale de
protection des créations artistiques.

DÉCHARGE

L'auteur ou l'autrice de la conférence fait son affaire des droits de reproduction et de
représentation des documents nécessaires à l'illustration de sa conférence. Il garantit l'École
d'architecture contre tous recours liés à l'utilisation de ces documents dans le cadre de la
tenue de la conférence.

À(lieu - date),

Signature, précédée de la mention

« Lu et approuvé »